NUMÉRO 56 | JUILLET 2022

La Gazette de Saint Jean

Saint Jean de Folleville

OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Le mardi : 14h-19h
Le jeudi : 10h-12h
Le vendredi : 14h-19h

OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Du 11 juillet au 31 août
Le mardi : 14h-19h
Le jeudi : 10h-12h

SUR LE WEB

www.saintjeandefolleville.fr

Commune de Saint Jean de Folleville

NOUS CONTACTER : 02 35 39 82 76 - mairie.saintjeandefolleville@wanadoo.fr - 8 rue de l'église 76170 Saint-Jean-de-Follevile

AGENDA

AOÛT

• Vendredi 5 août

- Permanence Que Choisir

• Jeudi 25 août

- Guinguette organisée par Caux Seine agglo

SEPTEMBRE

• Vendredi 2 septembre

- Permanence Que Choisir

• 2, 3, 4 septembre

Festiv'été

• Jeudi 15 septembre

- Jeux et goûter des Amis de Saint-Jean
- Concert dans l'église Saint-Jean-Baptiste

• Jeudi 22 septembre

Conseil municipal

OCTOBRE

• Samedi 1er octobre

Concours noctune, cochonnet des sources

• Vendredi 7 octobre

- Permanence Que Choisir

• Samedi 15 octobre

Concours cochonnet des sources

• Dimanche 16 ou 23 octobre

Repas des aînés : CCAS

• Jeudi 20 octobre

Assemblée générale des Amis de Saint-Jean et goûter

• Jeudi 27 octobre

- Jeux et goûter des amis de Saint-Jean
Rencontre avec Saint-Antoine-la-Forêt
- Conseil municipal

• Vendredi 28 octobre

Assemblée générale des « Cochonnets des Sources »

NOVEMBRE

• Vendredi 4 novembre

- Permanence Que Choisir

• Dimanche 6 novembre

Vide ta chambre

• Vendredi 11 novembre

Commémoration armistice 1918

• Jeudi 17 novembre

Jeux et goûter des Amis de Saint-Jean

• Dimanche 20 novembre

Thé dansant des amis de Saint-Jean

• Dimanche 27 novembre

Salon les « Mots Passants »

DÉCEMBRE

• Vendredi 2 décembre

- Permanence Que Choisir

• Samedi 3 décembre

Téléthon

• Jeudi 8 décembre

Conseil municipal

• Samedi 10 décembre

Noël des enfants : CCAS

• Dimanche 11 décembre

Assemblée générale du Kubb Game

• Jeudi 15 décembre

Jeux et goûter de Noël des Amis de Saint-Jean

GAZETTE DE SAINT JEAN N°56 :

Directeur de publication : Patrick PESQUET
Rédaction : Comité de rédaction
Conception et réalisation : Harmonie PARIS et Serge COUSTHAM
Crédits photos : freepik - Commune de Saint-Jean-de-Folleville
Impression : 500 exemplaires

Tous droits de reproduction réservés.

Un renseignement, une information, une suggestion : saintjeandefolleville@outlook.fr

SOMMAIRE

L'ACTU À SAINT JEAN **P.4**

- La zone industrielle de Saint-Jean-de-Folleville évolue p. 4-5
- Concertation Eastman p. 5
- Budget 2022 p. 6-7
- Les bons gestes à Saint-Jean p. 8
- Cérémonie des nouveaux nés et des médaillés du travail p. 8
- Le printemps des habitants p. 9
- Pass Jeunes p. 9
- Distribution de fleurs p.9
- Exercice Plan Communal de Sauvegarde p. 10
- Engagement citoyen, la mairie a besoin de vous p. 10
- Balisage des chemins de randonné p. 11
- Campagne de stérilisation des chats p. 11
- Fascines p. 12
- Village amis des aînés p. 12
- Création d'un verger partagé p.13
- Ouverture des meubles Lefebvre p.13
- Guinguette à Saint-Jean p.14
- Concert dans l'église p.14
- Festiv'été p.15
- L'entretien de la rivière et des fossés p. 16-17
- Les règles d'urbanisme p.18-19

LE CCAS **P.20**

LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE **P.21**

CAUX SEINE AGGLO **P.22-23**

LE SIVOSS **P.24**

- La mise en place de la loi égalim p. 24-25
- École élémentaire p. 26
- École maternelle p. 27

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS **P.28**

- Les amis de Saint-Jean p. 28-29
- Les mots-passants p. 29
- Cochonnets des sources p. 29
- Anciens combattants p. 30
- Kubb Game p. 31
- Créadance p. 32
- 24 heures de la voie romaine p.33
- Vélo Club Lillebonnais p.33
- Snac Judo p.34

ON EN PARLE **P.34**

- Programme d'éducation thérapeutique du diabète de type2 p. 34
- Dispositif garantie jeunes p. 35
- S comme Sport p. 35
- Arnaques informatiques p.36

C'EST PRATIQUE **P.37**

JEUX & RÉFLÉXION **P.38**

CRAYONNADE **P.39**

L'ÉDITO

DES CHANGEMENTS RADICAUX

Notre commune est au cœur de grands changements, impulsés par de nouvelles règles nationales d'urbanisme, une position stratégique sur l'axe Seine et un rebond des projets économiques.

Urbanisme :

La loi « climat et résilience » de 2021 et le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) en 2050 vont bouleverser notre façon de construire, et de consommer des espaces naturels et agricoles. C'est sur cette base que notre Agglo révise son SCOT et élabore son PLUi (page 18-19).

L'objectif premier étant de préserver la nature et les terres agricoles en diminuant notre consommation foncière de 50% d'ici à 2030.

Ainsi nombre de terrains potentiellement constructibles ne le seront plus. Cela nous oblige à revisiter le modèle traditionnel de l'habitat et doit inciter tous les habitants à se renseigner sur ce sujet complexe mais si important pour notre futur proche.

Économie :

Sur la zone de Port-Jérôme II (PJII) c'est-à-dire les terrains de la vallée sur notre commune, le projet de production d'Hydrogène (NORMAND'HY ex H2V) et celui de recyclage moléculaire de plastique (EASTMAN) sont identifiés.

Les atouts de la zone attirent d'autres projets, autour du recyclage, des bio plastiques, des protéines animales etc...

Cet intérêt pour Saint-Jean-de-Folleville aura un impact sur le paysage auquel nous sommes habitués ainsi que sur l'emploi tout en limitant notre dépendance au pétrole.

L'actualité internationale, le réchauffement climatique, l'évolution législative, le retour de l'inflation sont autant de sujets complexes qui peuvent faire peur. Il faut les appréhender avec sérieux et conviction en se tenant informé et en participant à tous les moments de concertation et d'échanges qui seront proposés dans les mois à venir.

Même si nous aspirons à des vacances bien méritées, je vous invite à rester des citoyens et des habitants vigilants et actifs.

Bonnes vacances à toutes et tous.

Le Maire,
Patrick PESQUET

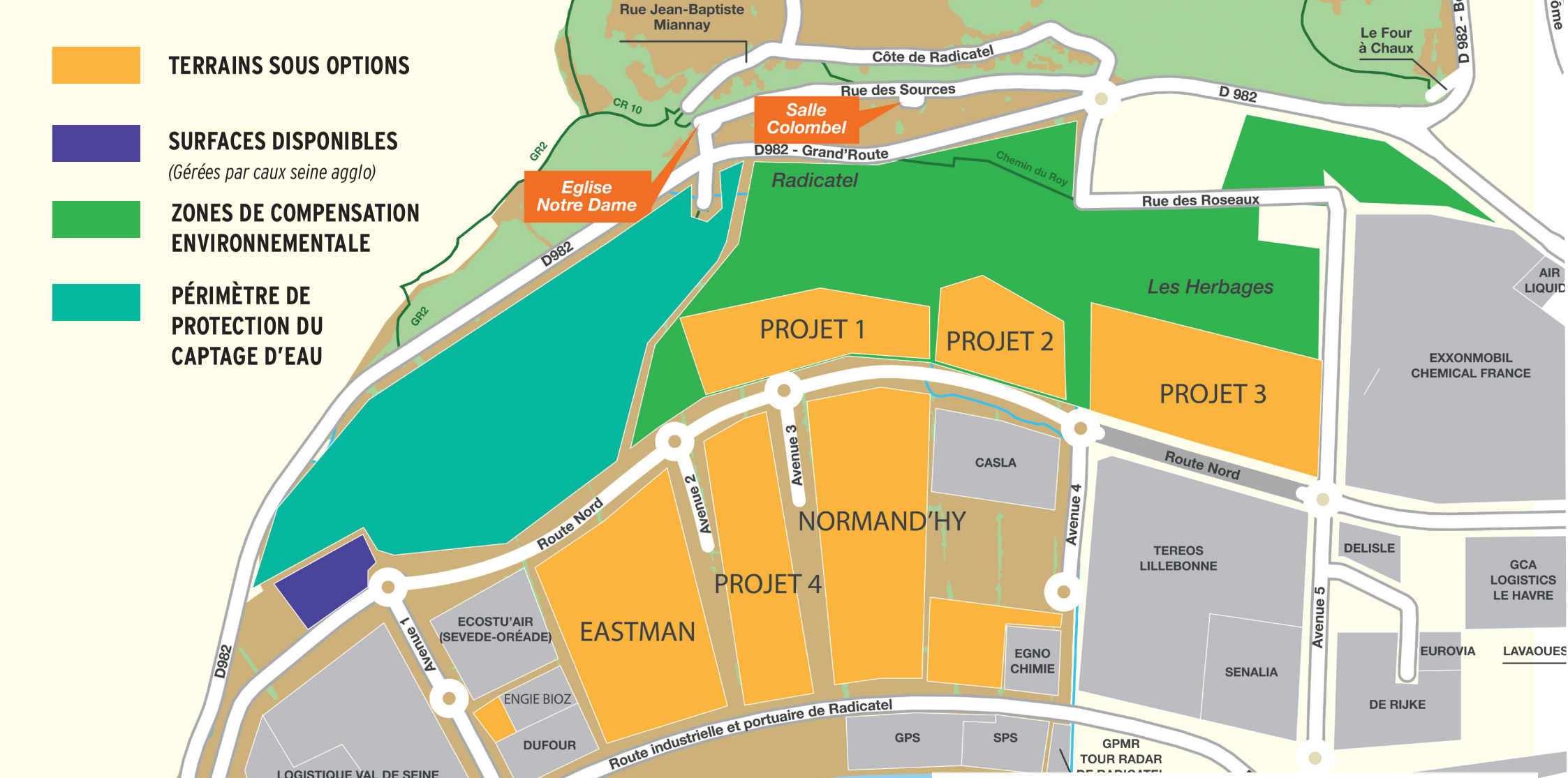

PROJET 1 :

Activité : confidentielle

PROJET 2 :

Activité : recyclage PET

PROJET 3 :

Activité : protéine animale

PROJET 4 :

Activité : bioplastique

EASTMAN :

Activité : recyclage PET

PLASTIC ENERGY :

Activité : recyclage PP, PS, PE

NORMAND'HY :

Activité : production d'hydrogène renouvelable à grande échelle

ENGIE BIOZ :

Activité : centrale biométhane

L'ACTU À SAINT JEAN

LA ZONE INDUSTRIELLE DE SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE (PJ II) ÉVOLUE

La Zone Industrielle de Port-Jérôme II sur Saint-Jean-de-Folleville est au coeur d'un profond et rapide changement. C'est le symbole d'une mutation vers un système industriel qui sort du pétrole pour entrer vers un modèle décarboné et circulaire.
D'autres projets, encore confidentiels, portent sur les bioplastiques, les protéines animales ou le recyclage d'autres plastiques.
Les discussions techniques, juridiques et financières avancent et les habitants seront informés et écoutés au fil des procédures et de la nécessaire transparence.
Une chose est certaine, dans 4 à 5 ans, la Zone de Port-Jérôme II et le paysage local auront changé en accueillant plusieurs centaines, voir milliers d'emplois.
Deux projets majeurs sont sur les rails : l'hydrogène avec normand'hy (ex H2V) et Eastman.

NORMAND'HY

Le projet Normand'hy, connu à l'origine sous le nom de H2V, est maintenant porté par Air Liquide. Il consiste à produire de l'hydrogène décarboné. Il a reçu toutes les autorisations d'exploiter. La 1er pierre a été posée le 8 mars 2022 en présence de Patrick PESQUET, maire de la commune, Virginie CAROLO-LUTROT, présidente de Caux Seine agglo et de Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie et des finances.

Dès 2025, Normand'hy produira 28 000 tonnes d'hydrogène par an, l'usine emploiera 170 personnes pour un investissement de 250 Millions d'euros.

L'hydrogène sera produit par hydrolyse de l'eau à partir d'électricité décarbonée, il remplacera l'hydrogène « gris » actuel, issu du gaz naturel, la production sera destinée aux industriels ExxonMobil, Total, Yara.

Le poste électrique qui alimentera cette usine sera construit par RTE (Réseau de Transport d'Électricité).

EASTMAN

L'entreprise américaine EASTMAN a choisi la Normandie et Saint-Jean-de-Folleville pour implanter la plus grande usine du monde de recyclage de plastiques.

EASTMAN entre ainsi en négociation exclusive pour le site retenu, la zone industrielle de Port-Jérôme II. Il s'agit d'une étape importante pour l'entreprise qui projette d'investir jusqu'à 1 milliard de dollars (850 millions d'euros) dans la construction de cette usine. Cette dernière permettrait de recycler environ 160 000 tonnes de déchets polyesters difficilement recyclables, par an.

Les retombées économiques seront très importantes pour le territoire normand dans son ensemble car, au-delà du montant d'investissement, ce serait 350 emplois directs et 1500 emplois indirects dans les secteurs du recyclage, de l'énergie et des infrastructures, tout en renforçant ainsi une filière stratégique pour le territoire.

CONCERTATION EASTMAN

En application du Code de l'environnement, compte tenu de ses caractéristiques, le projet d'usine de traitement de plastiques, porté par EASTMAN, doit être soumis à consultation du public sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), préalablement à sa réalisation à Port-Jérôme II. C'est la concertation préalable, procédure qui doit permettre à tout un chacun, citoyens, collectivités institutionnelles ou opérateurs privés, acteurs de la société civile ou particuliers, salariés et riverains, de s'informer complètement sur le projet, de poser des questions au maître d'ouvrage et de recevoir réponse, de suggérer des aménagements, de signaler des points de vigilance...

La société EASTMAN a saisi la CNDP qui a désigné au mois de mai dernier deux garants, Isabelle JARRY, et Jean-Louis LAURE, pour préparer la concertation avec le porteur du projet et veiller à la mise en place des modalités de participation les plus adaptées. À l'issue de la concertation préalable - prévue à l'automne 2022 - les garants produiront, sans donner d'avis sur le projet proprement dit, un bilan décrivant les conditions dans lesquelles la concertation s'est déroulée et relatant les principaux sujets abordés par le public et les arguments développés par les uns et les autres. Ce document sera joint, le moment venu, au dossier d'enquête publique. Les modalités (réunions publiques, ateliers, rencontres, etc.) et le calendrier de la concertation seront communiqués dès que possible.

Les garants peuvent être joints par courriel pour toute question relative à l'organisation et au déroulement de la concertation préalable : isabelle.jarry@garant-cndp.fr et jean-louis.laure@garant-cndp.fr

BUDGET 2022

CIMETIÈRE DE RADICATEL : 50 000 €

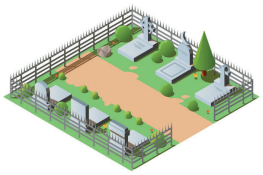

VOIRIE : 145 000 €

Cheminement piéton RD81 : 100 000 €

Aménagement chemins de randonnée : 25 000 €

Etude aménagement Bas Ruel : 20 000 €

ACHAT ET AMÉNAGEMENT DE TERRAINS : 1 258 000 €

Espace du verger, rue des sources : 100 000 €

Achat de terrains : 140 000 €

Aménagement du centre bourg : 1 018 000 €

Le budget 2022 est de **2 478 125,23 €.**
recettes suivant deux catégories : fo

Dépenses de fonctionne

Dépenses d'investisse

EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DU CHATEAU : 34 150 €

TRAVAUX BÂTIMENTS : 30 000 €

SÉCURITÉ INCENDIE : 148 372 €

mise en place de nouveaux points d'incendie

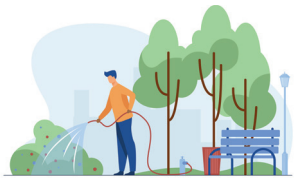

CADRE DE VIE : 146 000 €

Espaces Verts, voirie et réseaux, bâtiment.

MISSIONS, FORMATION ET INDEMNITÉS ÉLUS : 54 500€

CHARGES DE PERSONNEL : 179 450 €

ÉCLAIRAGE FESTIF DE NOËL : 16 828,80 €

REVERSEMENT DE FISCALITÉ : 44 225 €

EAU, ÉLECTRICITÉ, ÉNERGIE, ASSAINISSEMENT : 30 100 €

FÊTES ET CÉRÉMONIES : 20 000 €

PASS JEUNES : 13 000 €

SOLIDARITÉ : 40 000 €

CCAS : 20 000 €

Associations : 20 000 €

ÉCOLES ET GARDERIE : 181 787 €

Ecoles : 170 025 €

Garderie : 11 762 €

Il s'équilibre tant en dépenses qu'en
nctionnement et investissement :
ement : *1 095 534,04 €*
ment : 1 382 591,19 €

LES BONS GESTES À SAINT-JEAN

Pour sa première édition, le salon **Les Bons Gestes à Saint-Jean** avait pour thème **« Allégeons nos poubelles »**. Organisé le 02 avril, le programme a su convaincre les 100 visiteurs.

Toute la journée, le public a pu assister à des conférences sur la thématique du Zéro-Déchet, déguster des plats et participer à des ateliers pour confectionner ses propres produits ménagers (pastilles WC, liniment). Des intervenants comme la ressourcerie et le service rudologie pouvaient informer et répondre à toutes les questions des visiteurs.

Le conseil municipal remercie tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de cette journée.

PLUS D'ACTUALITÉS

Si cet évènement vous a intéréssé, vous pouvez retrouver les recettes, trucs et astuces du salon, sur le site internet de la commune à la rubrique « Environnement » puis « Les bons gestes à Saint-Jean », ou sur la page Facebook de la commune « Commune de Saint Jean de Folleville ».

CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX NÉS ET DES MÉDAILLES DU TRAVAIL

À l'occasion de la fête des mères, Monsieur PESQUET et les membres du conseil municipal ont souhaité la bienvenue aux nouveaux nés de 2021.

6 familles et 7 enfants, Maya, Louis, Gauthier et Ninon, Suzanne, Gabin, Emmy et Malo ont été mis à l'honneur avec leurs parents.

Une fois les mères et les nouveaux nés mis en avant, ce fût au tour des médaillés du travail d'être accueillis.

Six travailleurs furent mis à l'honneur pour leurs parcours professionnels, le maire a remis la médaille d'honneur du travail à chacun.

Les médaillés ont reçu un cadeau, un bouquet pour la médaillée et une bouteille de vin pour les hommes.

LE PRINTEMPS DES HABITANTS

Comme la cérémonie des vœux n'a pu se dérouler à cause de la Covid-19 et afin de renouer avec les habitants, la commune a organisé la cérémonie du **« Printemps des habitants ».**

Pendant son discours, monsieur le maire a parlé de l'actualité. Il a évoqué les projets communaux comme la création du verger partagé rue des sources, de l'évolution de la zone industrielle, mais également du conflit en Ukraine.

Cet événement a été marqué par le départ à la retraite de Rosine LIOT, responsable de salle depuis 15 ans et demi.

PASS JEUNES

Pour la deuxième année, la commune met à disposition le Pass Jeunes.

Ce chequier de 76€ est composé de coupons de réductions de 2€, 5€ ou 10€ valables toute l'année, du **1er janvier au 31 décembre 2022** et **est accessible à tous, sans condition de ressources.**

Pensez à venir récupérer votre Pass pour profiter cet été des piscines de Caux Seine agglo ou pour la reprise des activités en septembre 2022.

BILAN 2021

70 chéquiers ont été distribués alors que 150 enfants de la commune pouvaient en bénéficier.

DISTRIBUTION DE FLEURS

Tous les ans au printemps, la mairie offre des fleurs aux habitants afin de contribuer à l'embellissement de notre cadre de vie.

Cette distribution a eu lieu vendredi 7 mai de 17h à 19h et samedi 8 mai de 10h à 12h.

Préalablement inscrits, les habitants ont reçu 2 barquettes de 10 godets, l'une était composée de bidens jaunes et l'autre de bégonias.

400 barquettes ont été distribuées aux 200 familles inscrites.

EXERCICE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

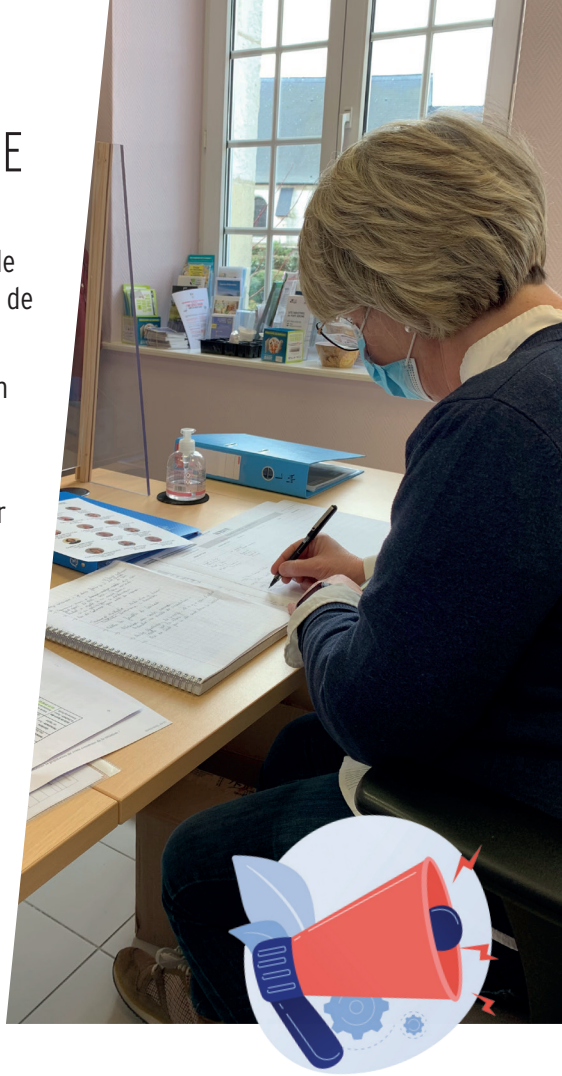

Un exercice du plan communal de sauvegarde a été réalisé au niveau départemental le 3 mars 2022 suite à un scénario présentant un accident sur site SEVESO. La commune de Saint-Jean-de-Folleville y a participé.

Le Plan Communal de Sauvegarde mis en place, s'est avéré efficace. Une concertation avec la communauté d'agglomération est en place.

En cas de nécessité et suivant les besoins impliqués par le type d'accident (confinement, évacuation...) une information au public serait faite sur Facebook et par SMS / alerte vocale téléphonique (uniquement sur inscription) dans les diverses rues de la commune.

Le but d'un tel exercice est de réaliser un bilan des points à améliorer dans de telles circonstances :

• L'acquisition de quelques matériels est nécessaire et certains points d'organisation seront revus.

• Une concertation entre les communes et le SIVOSS doit être faite afin d'améliorer les échanges et le plan d'action. Selon l'incident, en périodes scolaires, les enfants doivent rester à l'abri dans leurs écoles et les parents ne doivent pas aller les chercher. Dans ce cas, le SIVOSS contacterait les familles.

ENGAGEMENT CITOYEN, LA MAIRIE A BESOIN DE VOUS

DÉCOUVREZ LA PLATEFORME PUBLIQUE DU BÉNÉVOLAT

JeVeuxAider.gouv.fr est la plateforme publique du bénévolat. Elle met en relation des individus qui veulent agir pour l'intérêt général, et des organisations publiques et associatives qui ont besoin de bénévoles. Les missions peuvent se faire en présentiel ou à distance, être de courtes ou de longues durées et être ouvertes à toute personne âgée de plus de 16 ans, résidant en France et souhaitant s'engager de façon bénévole et occasionnelle, sur tout le territoire.

Fondée sur les valeurs de la République, la plateforme ***JeVeuxAider.gouv.fr*** se mobilise pour construire une société plus solidaire, simple d'utilisation

La plateforme propose des missions dans tous les domaines de l'intérêt général :

- Santé pour tous
- Éducation pour tous
- Solidarité et insertion
- Protection de la nature
- Art et culture pour tous
- Prévention et protection
- Sport pour tous
- Coopération internationale
- Mémoire et citoyenneté
- Mobilisation Covid

MISSION DE RÉSERVE CIVILE À SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE

Dans la rubrique « Prévention et protection », vous retrouverez la mission de sécurité civile proposée par la mairie de Saint-Jean-de-Folleville.

Les élus souhaitent constituer une **Réserve Communale de Sécurité Civile** formée de citoyens volontaires et bénévoles de plus de 18 ans. Ces follevillais(es) apporteront leur aide à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Aucune compétence particulière n'est requise, simplement de la bonne volonté et l'envie d'être utile.

N'hésitez pas à revenir vers la mairie si vous avez des interrogations.

BALISAGE DES CHEMINS DE RANDONNÉE

La commune de Saint-Jean-de-Folleville a débuté le balisage de ses chemins de randonnée le jeudi 12 mai 2022.

Les élus ont posé les premières plaques, 31 balises ont été implantées.

Certaines plaques sont fixées sur des poteaux existants tandis que d'autres seront posées sur des nouveaux. Il s'agit d'une signalétique propre à la commune, qui vient en complément de celle existante définie par Caux Seine Tourisme.

Le but de l'opération est de faciliter la promenade sur les chemins communaux.
Ce travail a été fait en collaboration avec Caux Seine Tourisme.

CAMPAGNE DE STÉRILISATION

En raison d'une recrudescence de chats errants rue du Hamel au Cœur, la commune a conventionné avec le SBPA de Lintot, qui elle-même conventionne avec la clinique vétérinaire de Lillebonne dans le but d'effectuer une campagne d'identification et de stérilisation.

Cette opération a débuté le 26 avril 2022 et s'est achevée le 24 mai 2022.

Le trappage était effectué le lundi, mardi et mercredi soir et les chats étaient déposés les lendemains matin à la clinique vétérinaire, puis récupérés et relâchés le soir même.

Au total, **32 chats ont été trappés.** Cette opération a généré un coût de **2 868.70€** pour la commune.

Il est nécessaire de rappeler l'importance de stériliser les chats.

Un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en 4 ans.

La commune tient à remercier tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette campagne, notamment monsieur PICCOLI pour sa disponibilité afin de déposer et récupérer les chats à la clinique vétérinaire.

FASCINES

Des fascines composées de branchages enchevêtrés ont été installées dans un herbage, rue Bernard Saint-Aubin. Elles forment un barrage qui retient les limons afin de limiter l'érosion en cas de fortes pluies.

Il reste de nombreux endroits à équiper sur la commune en collaboration avec Caux Seine agglo et la Communaté Urbaine du Havre.

VILLAGE AMIS DES AINÉS

Un questionnaire a été distribué à tous les seniors du village en 2021 afin d'avoir leur perception de leur vie au quotidien et des éléments que la commune pourrait améliorer. Certaines demandes ne dépendent pas directement de compétences communales, mais départementales ou intercommunales.

LES THÉMATIQUES ABORDÉES :

VOIRIE

• La limitation des poids lourds ou la mise en place de ralentisseurs sur la route départementale 982 :
Depuis juillet 2020 un arrêté départemental interdit les poids lourds de plus de 7.5 tonnes. La gendarmerie et la police municipale verbalisent quand ils constatent cette infraction.

• Amélioration des chemins de randonnée :
De nouveaux panneaux de signalisation sont en place et d'autres les compléteront bientôt.

• Développement des pistes cyclables :
Projet au niveau de la communauté d'agglomération. Des contacts ont eu lieu entre les différentes communes concernées.

TRANSPORT

• Une navette de transport vers Lillebonne :
Dans le cadre du plan de mobilité de Caux Seine agglo, un projet est en cours.

CADRES DE VIE :

• Installation de bancs, poubelles et tables de pique-nique :
Du mobilier sera installé d'ici la fin d'année au cimetière de Radicatel, dans l'allée de la Hêtraie...

• Le projet d'habitat seniors :
Soutenu par le Conseil Municipal.

VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE

• Développer les activités culturelles et associatives existantes et renforcer la communication :

Des associations sont actives au sein du village. De nombreux bénévoles sont impliqués et font leur maximum pour faire vivre la commune. Ces associations sont ouvertes à tous, adhérents ou bénévoles.

N'hésitez pas à échanger avec elles si vous rencontrez des difficultés.

La commune relaie ces informations dans ses différents supports, comme la gazette et SMS.

INFORMATION COMMUNICATION :

• Livret d'informations locales à destination des seniors :
Un document sur sur les aides à domicile, le CLIC Maill'Ages, les organismes d'aide technique et financière dans l'entretien et l'adaptation des logements est en cours de préparation et devrait être disponible en fin d'année.

• La mise en place de SMS d'alerte :
Depuis début 2021, un système d'alerte SMS est disponible pour les habitants. Il y a trois catégories de messages : les alertes liées à la sécurité, à la vie communale ou aux informations jeunes. Les inscriptions peuvent se faire directement en mairie.

• Des ateliers numériques :
La Maison des Compétences à Lillebonne propose des ateliers sur rendez-vous. Toutefois le CCAS, travaille sur un projet de formation pour approfondir l'utilisation des outils informatiques.

CRÉATION D'UN VERGER PARTAGÉ

Le projet de coulée verte rue des sources est sur les bons rails. Il consiste à valoriser un environnement de verdure, en créant un verger partagé avec des arbres fruitiers, ouvert à tous, ainsi qu'un cheminement qui permettra une circulation douce entre la rue des sources et la grand'route.

Pour réaliser ce projet il a fallu d'abord déconstruire la maison et les bâtiments situés sur la parcelle au numéro 43 de la rue des sources, parcelle acquise l'an dernier par la commune.

La déconstruction et l'évacuation des matériaux ont été réalisées conformément au diagnostic amiante préalablement établi. La construction qui datait de l'après-guerre était en bois et entièrement recouverte de plaques en fibrociment. C'est une société spécialisée dans le domaine de l'amiante qui a été chargée des travaux.

Un architecte paysagiste est maintenant mandaté pour étudier un projet qui privilégiera une orientation environnementale. Il devra proposer plusieurs scénarios d'aménagements prenant en compte les différentes contraintes techniques et financières.

Le cahier des charges prévoit également d'étudier la mise en place d'une réserve incendie de 120 m3 au sud du terrain côté RD982 afin de compléter le réseau de Défense Extérieure Contre les Incendies. Il prévoit aussi la mise en place de mobilier urbain et la création de quelques places de parking pour améliorer le stationnement dans cette partie de la rue des sources.

Une réunion publique de présentation sera programmée dès que le projet sera plus avancé.

OUVERTURE DES MEUBLES LEFEBVRE

L'entreprise familiale «Meubles LEFEBVRE», de M. et Mme NIEL et leurs enfants, s'installe dans notre commune.

OUVERTURE : VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022 DE 9H30 À 12H ET DE 14H À 19H.

« Nous sommes contents d'arriver dans votre commune et invitons tous les folle-villais à découvrir notre nouvel univers.

Nous remercions M. le Maire pour le soutien qu'il nous a apporté dans nos démarches administratives. »

GUINGUETTE À SAINT-JEAN

2022 marque le retour des guinguettes organisées par Caux Seine Tourisme. Saint-Jean-de-Folleville clôturera la saison le jeudi 25 août 2022 à partir de 18h. Venez en famille, en couple ou entre amis profiter d'une belle soirée d'été conviviale.

Entrée libre et gratuite avec 1500 places uniquement.
Attention, les places partent rapidement.

LE PROGRAMME DE LA SOIRÉE :

18h30 : départ des 3 balades commentées du village :

- Autour de l'église et la mairie avec photos des différents quartiers
- Visite de la ferme du Hamel au Coeur
- Randonnée d'une heure du bourg du village

20h : Discours du maire et verre de l'amitié

20h – 23h : Marché des producteurs locaux pour vous concocter un délicieux repas local et soirée dansante avec l'orchestre de Sabrina et Freddy FRIANT.

Possibilité de pique-nique.

CONCERT DANS L'ÉGLISE

Dans le cadre des journées du patrimoine, la commune propose **un concert dans l'église** Saint-Jean-Baptiste joué par l'Orchestre Régional de Normandie, **le jeudi 15 septembre de 19h à 20h**, ouvert à tous gratuitement.

AU PROGRAMME

Johann NEPOMUK HUMMEL (1778-1837) : Quintette en mi bémol pour piano, violon, alto, violoncelle et contrebasse op. 87

Franz SCHUBERT (1797-1828) «Quintette pour piano et cordes D.667 « la Truite »

Les musiciens : avec Jeanne-Marie GOLSE, piano - Corinne BASSEUX-BÉGUIN, violon - Vincent VACCARO, violoncelle - Fabrice BÉGUIN, contrebasse (40') - Adrien TOURNIER, alto

Un apéritif sera offert par la mairie à la fin de la représentation.

FESTIV'ÉTÉ

Pour la 15ème édition et après deux ans d'absence, le **FESTIV'ÉTÉ** revient en 2022 ! L'association promet trois jours festifs de rock et de country.

Comme en 2019, afin de garder l'esprit «fête du village», la soirée d'ouverture du vendredi est gratuite pour les habitants de Saint-Jean-de-Folleville.

Pour obtenir vos places, présentez-vous en mairie aux dates suivantes :
- mardi 23 août de 17h à 19h
- jeudi 25 août de 10h à 12h
- mardi 30 août de 17h à 19h

Merci d'apporter un justificatif de domicile et de composition du foyer.

LE MOT DU PRÉSIDENT

« Après deux ans de covid nous allons pouvoir nous retrouver pour la quinzième édition du FESTIV'ÉTÉ avec cette année encore un programme d'exception. Les bénévoles vous attendent nombreux pour cette avant dernière édition. La dernière édition aura lieu en septembre 2023. En effet, après 22 ans comme président de Loisirs Saint-Jean, j'ai décidé d'arrêter et de laisser la place pour renouveler les énergies. S'il y a une chose dont je suis fier c'est d'avoir toujours eu une très bonne équipe à mes cotés pour animer notre commune. Merci à à tous car sans vous rien n'aurait été possible. »

FÊTE DE LA MUSIQUE

Pour fêter le retour de l'été et la fête de la musique le groupe local Don't Shout nous a offert un concert en plein air, le 21 juin, à l'espace des aigrettes.

De 18h à 20h, en présence de nombreux spectateurs et dans une ambiance fête de village, Christian BICHOT et son groupe ont interprété un panel complet de leur répertoire, baigné dans le rock des années soixante. Une très belle soirée conviviale appréciée de tous.

L'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRES ET DES FOSSÉS

QU'EST-CE-QU'UN FOSSÉ ?

Les fossés sont des ouvrages artificiels destinés à l'écoulement des eaux. Ils sont destinés à assurer des fonctions d'intérêt privé ou d'intérêt collectif.

QU'EST-CE-QU'UNE RIVIÈRE ?

Les rivières, appelées cours d'eau, sont des milieux naturels complexes. Elles assurent l'écoulement des eaux et des sédiments de l'amont vers l'aval ainsi que le drainage naturel des terres.

LA DIFFÉRENCE ENTRE UN FOSSÉ ET UN COURS D'EAU

La distinction entre fossé et cours d'eau n'est pas toujours évidente.

Il n'existe pas de définition légale d'un cours d'eau.

Les cours d'eau sont caractérisés sur la base de critères appréciés au cas par cas par le juge : la présence et la permanence d'un lit naturel à l'origine, l'écoulement d'un débit suffisant durant une majeure partie de l'année.

S'y ajoutent des critères complémentaires, comme par exemple la présence d'espèces aquatiques (poissons, crustacés, invertébrés, plantes).

L'ENTRETIEN D'UN FOSSÉ

L'entretien régulier d'un fossé est une obligation à la charge de son propriétaire riverain et **ne nécessite pas de déclaration préalable.** Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toute nuisance à l'amont et à l'aval du fossé.

L'entretien consiste à :

1. Entretien de la végétation des rives par élagage ou recépage ponctuel, sans dessoucher afin de ne pas déstabiliser les berges.
2. Enlèvement des embâcles les plus gênants et entravant la circulation naturelle de l'eau.
3. Enlèvement des petits atterrissements localisés de sédiments, à condition de ne pas modifier la forme du gabarit du lit.
4. Fauche et taille des végétaux se développant dans le lit.

Faute d'entretien réalisé par les propriétaires concernés, la commune pourrait être amenée à faire des travaux d'office qui seraient refacturés aux propriétaires.

L'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE

L'entretien régulier d'un cours d'eau est une obligation réglementée à la charge des propriétaires.

Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives.

Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau.

L'entretien régulier doit se faire de façon **sélective et localisée** pour ne pas dégrader l'état écologique et ménager les milieux aquatiques.

L'entretien consiste à :

1. Entretien des berges.
2. Le retrait de la végétation aquatique, s'il y a un risque pour la sauvegarde des biens et des personnes.

Le faucardage manuel sera privilégié pour la préservation de la faune aquatique, pour dessiner un chenal central et il est moins onéreux.

L'entretien des rivières réalisé par Caux Seine agglo sur sa partie nécessite une déclaration préalable auprès de la DREAL.

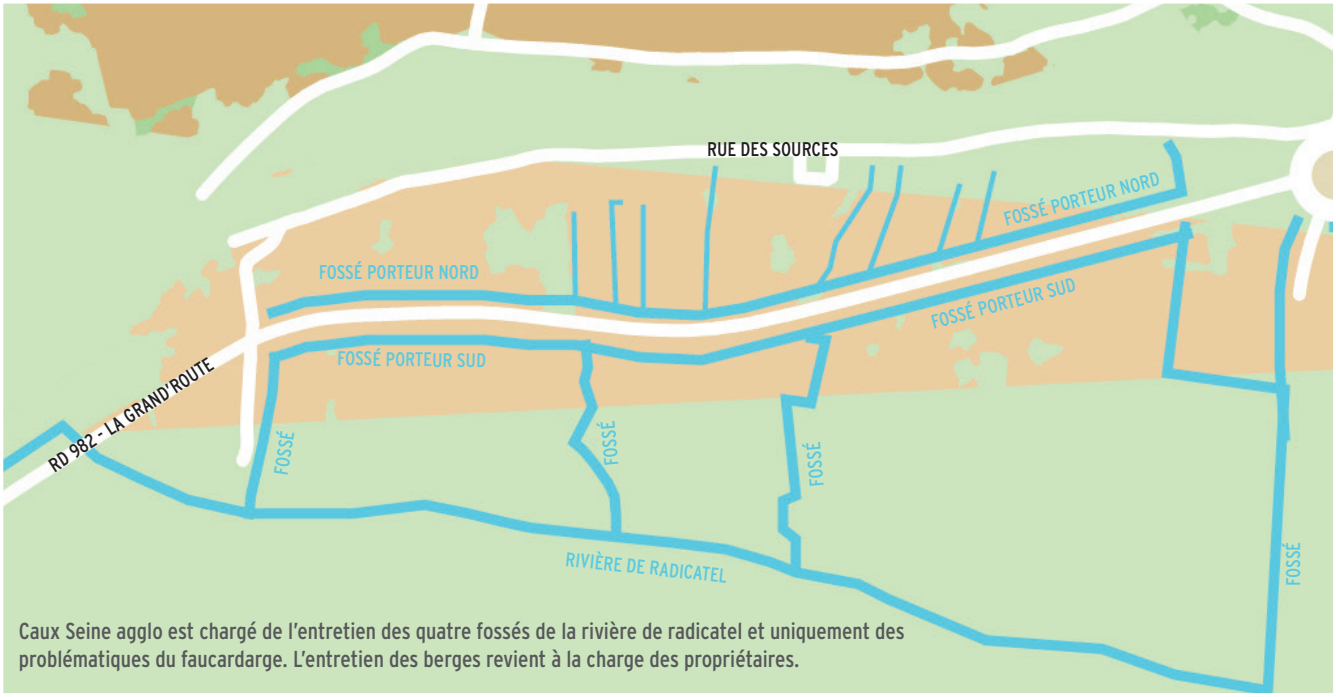

Caux Seine agglo est chargé de l'entretien des quatre fossés de la rivière de radicatel et uniquement des problématiques du faucardarge. L'entretien des berges revient à la charge des propriétaires.

LES RÈGLES D'URBANISME

LE SCOT (SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE)

Le SCoT est un document stratégique chargé de planifier le développement du territoire sur le long terme. Il portait sur la période 2010-2030 et a été révisé pour planifier la période 2021-2030.

Le projet de territoire défini par les élus pour 2030 (le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)) a été entériné par les élus en conseil communautaire et les discussions avec les services de l'Etat se poursuivent. La conséquence de ces échanges pourrait être de devoir durcir certains objectifs, tout particulièrement les objectifs en matière de modération de la consommation d'espaces agricoles et naturels qu'ils peuvent considérer insuffisants.

Ces discussions avec les services de l'Etat n'empêchent pas la procédure de se poursuivre. La dernière étape avant l'arrêt du SCoT, prévue en fin d'année 2022, consiste à décliner en objectifs plus concrets parfois chiffrés et localisés, le projet préalablement défini dans le projet de territoire (PADD). C'est ce que l'on appelle le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui est une pièce opposable au PLUi.

Cette pièce constitutive du SCoT implique de se fixer des objectifs parfois chiffrés et localisés qui sont propres aux particularités du territoire de Caux Seine agglo :

- Comment renforcer l'attractivité de notre territoire ?
- Comment souhaitons-nous orienter le développement de notre territoire compte tenu de notre objectif de modération de la consommation d'espaces ?
- Par rapport à notre objectif démographique, comment souhaitons-nous répartir la production de logements et quels types de logements souhaitons-nous privilégier ?
- Quelles évolutions en faveur des mobilités durables ? Quelle organisation territoriale pour limiter les déplacements motorisés ?
- Quelle organisation territoriale de l'offre commerciale ? Quelles typologies de commerce autorisées ou interdites? Quelles conditions d'implantations ?
- En matière d'économie, quels secteurs de développement privilégier ? Quels critères d'implantation des activités ?
- Quels objectifs pour maintenir un cadre de vie agréable et pour préserver nos espaces naturels ?

Tous ces points relatifs à la traduction du projet de territoire dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ont été abordés lors de la réunion publique du 27 juin à la maison des compétences à Lillebonne.

LE PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration et le travail sur la phase réglementaire débute. La mission principale sera de traduire finement, sur chaque commune, à la parcelle, les différents objectifs, chiffrés, localisés ou non, définis dans le SCoT et d'assurer globalement la compatibilité avec ses grandes orientations.

Les objectifs nationaux en faveur d'un urbanisme durable se sont renforcés ces dernières décennies. Ils obligent les collectivités à maîtriser drastiquement leur développement urbain et à préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers dans leur projet de développement du territoire. Concilier développement urbain et préservation de l'environnement est un objectif complexe qui doit être atteint dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui va devenir le document d'urbanisme de référence en matière d'occupation des sols pour chaque commune de Caux Seine agglo d'ici 2024.

Ces objectifs nationaux qui imposent de redéfinir la constructibilité de chaque parcelle en cohérence avec son projet de territoire.

Actuellement, chaque commune continue d'appliquer les règles de son propre document d'urbanisme. Le PLUi permettra de clarifier et d'harmoniser les règles pour tous les habitants du territoire

La réflexion est menée à l'échelle intercommunale et chaque commune est impliquée. C'est en ce sens que les orientations du projet de territoire défini par les élus pour 2030 ont été débattues au 1er trimestre 2022 dans les conseils municipaux ainsi qu'en conseil communautaire. Les échanges ont été riches car le PLUi conduit à penser autrement le développement urbain, en construisant différemment du passé, en consommant le foncier de manière plus sobre, mais en assurant une belle qualité de vie et en appliquant une densité intelligente et acceptable.

Le projet de territoire est entériné par les élus mais les discussions se poursuivent avec les personnes publiques qui sont associées tout au long de la procédure d'élaboration, notamment les services de l'Etat. Leur rôle est de s'assurer de la bonne prise en compte du cadre législatif et réglementaire. Ils vérifient tout particulièrement que le PLUi respecte bien les objectifs de consommation foncière limitée, de prévention des risques et de préservation de l'environnement.

Parallèlement à ces échanges, le travail se poursuit sur la traduction concrète du projet de territoire à une échelle plus fine : la parcelle. Cette phase constitue une nouvelle grande étape pour tous. Avec un appui technique, les élus vont travailler sur la formalisation des règles d'urbanisme qui s'appliqueront sur le territoire. Sur la base d'un plan de zonage, il sera possible à terme de savoir précisément où il sera possible de construire, ce que l'on pourra construire et de quelles façons. Ces règles s'appliqueront aux permis de construire, déclarations préalables et aux permis d'aménager pour 2024.

CONCERTATION – COMMENT SE TENIR INFORMÉS ?

Tous les documents consultables par le public sont mis en ligne au fur et à mesure de leur avancement et de leur validation sur le site ***cauxseine.fr***

Le projet de territoire défini par les élus, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est consultable depuis le site Internet de Caux Seine agglo dans la rubrique dédiée au PLUi.

Le public a la possibilité de s'exprimer sur le projet tout au long de la procédure :

- par courrier : adressé en mairie ou au siège de Caux Seine agglo
- par mail : concertation.plui@cauxseine.fr
- par écrit : dans les registres prévus à cet effet en mairie et au siège de Caux Seine agglo.

Caux Seine agglo

SCoT 2 PLUi

Schéma de cohérence territoriale Caux Seine agglo — Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Caux Seine agglo

La Normandie se [réi] invente ici !

LE CCAS

CÉRÉMONIE DES FUTURS COLLÉGIENS ET LYCÉENS

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont récompensé les futurs collégiens et lycéens follevillais le 24 juin 2022.

Neuf jeunes rentreront au collège et sept autres iront au lycée.

Les futurs collégiens ont reçu une calculatrice collège et un bon d'achat de 15 euros, les futurs lycéens ont quant à eux reçu un bon d'achat de 80 €.

Ces bons sont valables sur l'achat de fournitures scolaires et de matériel de formation.

SORTIE AU PARC ASTÉRIX

Les membres du CCAS ont accompagné les jeunes, de 10 à 18 ans, à une sortie au parc Asterix le 2 juillet 2022.

LA GARDERIE **PÉRISCOLAIRE**

Pour répondre à la diversité des besoins des familles, la commune de Saint-Jean-de-Folleville confie à la Maison Pour Tous l'organisation de l'accueil des enfants et des collégiens. En période scolaire, l'accueil se fait à la garderie de Saint-Jean-de-Folleville. Les mercredis et pendant les vacances, l'accueil se fait à la Maison Pour Tous de Gruchet-Le-Valasse.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

MATIN : accueil autour de jeux calmes et d'activités créatives, dès 7h30 jusqu'à l'arrivée du car du SIVOSS.

SOIR : accompagnement à la réalisation des devoirs, si demande des parents, puis activités ludiques, de l'arrivée du car jusqu'à 18h30 avec goûter.

Sur demande et sous réserve de places disponibles, les enfants peuvent être accueillis sur les sites de Saint-Antoine-la-Forêt ou Saint-Nicolas-de-la-Taille.

MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

MATIN : arrivée entre de 8h30 et 9h.

SOIR : départ entre 17h et 17h30.

Service de restauration sauf jour de pique-nique à fournir par la famille.

Navette (1€/trajet) au départ de la Mairie de Saint-Jean-de-Folleville à 8h30 – Retour à 17h25.

PROGRAMME

L'équipe propose des activités adaptées à chaque tranche d'âge : activités sportives, de plein air, ateliers de découvertes et sorties.

Pour toutes les activités nautiques, présentation d'un certificat d'aisance aquatique (25m) obligatoire.

INSCRIPTIONS

L'inscription est accessible sur le site internet www.mptgruchet.net, via le portail Famille NOE.

Association Maison Pour Tous - Centre social Mozaïk
5, rue du Docteur Gernez - Gruchet le Valasse
Contact : 02 35 38 19 56 - accueil@mptgruchet.fr

ZOOM SUR LE MÉTIER DE GARDE CHAMPÊTRE

Entretien avec Caroline DUMONT, notre Garde Champêtre.

Qu'est-ce qu'un(e) garde champêtre ?

Un(e) garde champêtre est un fonctionnaire territorial assermenté et agréé par le Procureur de la République et le Préfet. Il a notamment des compétences étendues sur la partie environnement, chasse, pêche et salubrité publique. Sur le territoire de Caux Seine agglo, 13 gardes-champêtres sont répartis sur 39 communes. Chaque secteur est associé à un(e) garde champêtre référent qui a pour missions de se coordonner avec les maires et les forces de sécurité de l'Etat.

Quelle est votre mission sur la commune ?

Les gardes champêtres ont la mission particulière d'accompagner les maires ruraux qui sont souvent dépourvus de technicien au sein des mairies. Des points hebdomadaires permettent de recenser les besoins sur les différentes mairies et de fixer les objectifs et modalités d'interventions. Le maire souhaite garder la main sur la relation avec les administrés, le garde champêtre doit intervenir préventivement ou non et les actions sont fixées. L'ensemble des compétences liées aux pouvoirs de police des maires sont exploitées afin que les maires puissent être accompagnés sur des problématiques quotidiennes (urbanisme, bruit, environnement, chasse, sécurité routière...)

Les policiers municipaux sont aussi amenés à intervenir sur le secteur rural, soit pour des renforts, et lorsque les gardes champêtres ne travaillent pas (la nuit et les week-ends) pour des missions urgentes.

Parlez-nous du rôle de proximité

Chaque commune dispose d'un(e) garde champêtre référent. Il a pour mission d'accompagner la commune et de seconder le maire dans la bonne gestion de sa commune. Les problèmes de tranquillité, relation conflictuelle entre riverains et l'exercice des pouvoirs de police des maires font partie du quotidien du garde champêtre : les missions des gardes champêtres de Caux Seine agglo sont axées sur une politique de proximité et de qualité de vie.

Comment les habitants peuvent-ils pour vous contacter ?

Les habitants peuvent saisir directement le maire, le secrétariat de la mairie ou le service de la police municipale intercommunale au : 02 35 38 81 81

ou par mail *policeintercommunale@cauxseine.fr*

Caroline DUMONT, garde champêtre référente de la commune

L'ÉCO-PATURAGE : UNE SOLUTION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de sa stratégie de transition écologique, Caux Seine agglo remplace les faucheuses motorisées par des moutons pour assurer l'entretien de ses 16 bassins d'orage. Ces espaces ont pour objectif de lutter contre les inondations.

Ce projet mené en partenariat avec un éleveur local d'ovins, permettra de réduire l'empreinte carbone, les émissions de CO_2 et de minimiser considérablement les coûts d'entretien habituels. Par ailleurs, il évitera l'emploi d'engins mécaniques coûteux en prestation et en carburant.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

L'entretien des 16 ouvrages hydrauliques repartis sur 10 communes de l'agglomération sera dorénavant assuré par des rotations de courte durée effectuées en fonction de la pousse de l'herbe afin de préserver la biodiversité, sélectionner et protéger les plantes. En cas d'intempéries, les moutons disposent d'abris situés sur les contours de l'ouvrage où ils peuvent se réfugier, de même qu'en cas de canicule, l'éleveur privilégiera les bassins ombragés.

Les promeneurs pourront apprécier les troupeaux dans un environnement calme et serein, cependant il est interdit de les nourrir au risque de les rendre malades ! Il est également conseillé de tenir les chiens en laisse.

TOUS À VÉLO AVEC CAUX SEINE AGGLO

Depuis le 6 juin 2022, Caux Seine agglo a lancé REZO'cycle, un nouveau service de location de vélos à assistance électrique, destiné à tous les habitants du territoire, âgés d'au moins 18 ans.

Le tarif est de 30 euros par mois, pour une durée maximum de 6 mois renouvelable une fois.

Infos et réservation au 02 35 31 39 50 / cauxmobilitesservices@gmail.com

Les vélos sont entreposés chez Soli'Seine à Notre-Dame-de-Gravenchon.

C'est l'association 2M Solidaires qui assure la gestion du service ainsi que la maintenance de la flotte.

L'agglo propose aux habitants qui ne pourraient pas se déplacer, un service de livraison à la mairie de la commune d'attache.

Au travers de ce dispositif, Caux Seine agglo entend faciliter l'accès à la mobilité douce à l'ensemble de ses habitants.

MISE EN PLACE D'UNE TAXE POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les élus de Caux Seine agglo ont validé l'instauration d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et statué sur un niveau de taxe de 7%.

Pour comprendre la mise en place de cette taxe, n'hésitez pas à consulter le dépliant joint à la gazette.

LE SIVOSS

LA LOI ÉGALIM

Votée en 2018, il s'agit de la « loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ».

LES OBJECTIFS

- Rémunérer justement les producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail
- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits alimentaires
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous
- Renforcer les engagements sur le bien-être animal
- Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire

LA MISE EN PLACE DE LA LOI ÉGALIM À L'ÉCOLE

LES RÈGLES

Depuis le 1er janvier 2022, la loi impose à la restauration collective publique de proposer au moins 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de produits bio. Et lorsque l'on parle de produits durables de qualité, il s'agit entre autres de produits bénéficiant :

- de signes officiels de qualité comme les appellations d'origine protégée (AOP), le Label Rouge, l'indication géographique protégée (IGP) ou encore l'agriculture biologique,
- de mentions valorisantes (spécialité traditionnelle garantie, HVE, les produits fermiers...),
- des produits issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écolabel Pêche durable.

D'ici 2025, les contenants plastiques de cuisson, réchauffe et service devront disparaître de la restauration scolaire.

ACTIONS MISES EN PLACE AU RESTAURANT SCOLAIRE DU SIVOSS

ÉTATS GÉNÉRAUX ALIMENTATION

1. Introduction de produits de qualité :
   - Bio : Légumes frais, laitages, féculents, protéines végétales, fromages, viandes
   - Local : pain, viandes, légumes frais
   - Produits de qualité : AOP, AOC, poissons frais
2. Diversification des protéines
   - Introduction de nouvelles protéines végétales : mélanges de 5 céréales, haricots blancs et rouges (en secs), lentilles corail et quinoa.
3. Menu Végétarien
   - Chaque semaine un menu végétarien est proposé.
4. Suppression de tout ce qui est plastique jetable (assiettes, gobelets, petites cuillères...).
5. Pas de bouteille plastique, uniquement de l'eau en carafe
6. Affichage et composition des menus (entrée restaurant scolaire maternelle et élémentaire, porte du bureau SIVOSS, site internet SIVOSS, portail famille BL ENFANCE).
7. Affichage des logos « fait maison », « local », « bio ».
8. Consultation des usagers (commission cantine, réunion avec les délégués de classe).
9. Lutte contre le gaspillage alimentaire :
   - Service à l'assiette : maitrise des quantités en fonction de « l'appétit » de l'enfant.
   - Diminution de la production (principalement pour les légumes).
   - Pesée des déchets avec une sensibilisation faite auprès des enfants en convertissant la quantité. de déchets en nombre de hamburgers jetés.
   - Distribution des fromages et des desserts à la demande.
   - Les fruits sont proposés soit entier, en demi portion ou quartier .
10. Formation du cuisinier : Moins de gaspillage en cantine.

DERNIÈRES MINUTES

À la rentrée de septembre, le SIVOSS mettra en place un tarif social pour un repas à partir de 1 euro en fonction du quotient familial.

Renseignements au secrétariat du SIVOSS : 02 35 39 86 77.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

UNE DOUZIEME CLASSE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE MAURICE LEBLANC

Avec 292 élèves pour la rentrée de septembre, Mme Michel (remplacée par Mme Mercier jusqu'en octobre) se consacrera à plein temps à la direction de l'école élémentaire et accueillera de nouveaux enseignants.

COMPOSITION POSSIBLE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2022

Mes CHAMBRELAN, LETELLIER et MERCIER se partageront les élèves de 3 classes de CP

Mmes PANEL et FOLLOPPE s'occuperont des élèves des 2 classes de CE1

Mme MUSSOT gèrera une classe de CE1/CE2

Mes MILLET et LEVASSEUR accueilleront les élèves des 2 classes de CE2

Mme AUBERVILLE et un deuxième enseignant (non désigné) se partageront les élèves des 2 classes de CM1

M. LEBARON gèrera une classe de CM1/CM2

M. COURSEAUX s'occupera d'une classe de CM2

LES ANIMATIONS ET SORTIES DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES EN IMAGES

Une classe a visité le jardin aux plantes sauvages et découvert le moulin de la Haye Routot

Animation découverte sur les oiseaux et balade contée dans la forêt du Trait. Les enfants ont écouté des histoires de *Sylphide* et de « Chachachatutu »

Les élèves ont visité l'exposition consacrée au musée des beaux-arts et assisté au spectacle « Zorbalov et l'orgue magique» à la chapelle Corneille de Rouen.

« Les élèves ont assisté à une animation sur les animaux des forêts avec l'association du C.H.E.N.E et fait une petite randonnée contée.»

Visite de la maison du lin à la Haye Routot et de la chaumière aux orties. Les élèves ont découvert l'utilité du lin, son tissage, et comment et où il est cultivé.

L'association Pian'Piane a proposé aux élèves de côtoyer les ânes et de découvrir une écurie, un parcours de maniabilité, une basse-cour, une chèvrerie, une bergerie, un jardin potager et floral

ÉCOLE MATERNELLE

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 1er septembre à 9h30 pour toutes les classes.

Pour les petites sections pas de cantine, dortoir, ni transport ce jour là.

Les élèves seront répartis en 6 classes:

Petite section : Mme ROLY (directrice), Mme TROTTEREAU et Sandrine

Petite section: Mme AUBER et Claudine

Moyennes sections : Mme WIEWIORKA, Mme TROTTEREAU et Amandine

Moyennes sections : Mme HESPEL et Emilie

Grande section : Mme LEROUY et Karine

Grande section: Mme ORAIN et Karine

ELEVAGE DE PAPILLONS

Durant le mois de juin, toutes les classes ont fait un élevage de papillons.

Les enfants ont pu voir grandir les chenilles, observer la transformation, les cocons et les papillons.

Un lâcher de papillons a eu lieu sous le regard émerveillé des enfants.

SORTIES

• Ferme d'Epaville à Montivilliers pour les petites sections de Mme ROLY, ainsi que pour les 2 classes de grandes sections.

• Biotropica pour la classe de moyenne section/grande section de Mme WIEWIORKA et pour les petites sections de Mme CHAPELAIN.

• Sortie au Havre pour la classe de Mme HESPEL, pour prolonger le travail sur le thème de la mer, à la découverte des monuments du HAVRE ainsi qu'une promenade en bateau.

DU CÔTÉ **DES ASSOCIATIONS**

LES AMIS DE SAINT-JEAN

En janvier il n'y a pas eu le traditionnel repas du Nouvel An, déplacé du fait d'un sursaut de la COVID en début d'année. C'est donc en comité plus réduit que les membres du Club se sont réunis en janvier pour les jeux et la galette des rois.

En février ce sont les crêpes qui étaient à l'honneur.

Le repas annuel du nouvel an a été réalisé en mars et est devenu la Fête du printemps. 58 adhérents présents dont monsieur le maire y participaient. Le repas fut assuré par un traiteur de Lillebonne. A la fin du repas une loterie fut organisée dans la joie et la bonne humeur.

Jeudi 14 avril a eu lieu le concours de manille inter-villages à Saint-Nicolas-de-la-Taille. 48 participants, dont 12 de Saint-Jean-de-Folleville, y participaient. Les gagnants étant M. RIARD et M. LEBOURGEOIS de Saint-Antoine-La-Forêt, et M. HÉLIN et M. SAINT-AUBIN, Mme HIS et M. BARRAY de Saint-Jean-de-Folleville. À la fin du concours un goûter a été servi, pour finir cet agréable après midi.

Prochain concours à Saint-Jean-de-Folleville le 6 avril 2023.

Le 28 avril un spectacle à Yvetot « Y a de la joie » a attiré une foule nombreuse dont 30 adhérents du Club. Le covoiturage était au programme. Pendant près de deux heures ce sont des chansons bien connues qui ont été reprises par 5 artistes talentueux de la compagnie Trabucco. Les chansons avaient pour support une histoire dans un café parisien dans la grande histoire de la résistance. Ce spectacle durant plus de deux heures a apporté de la gaieté et de la légèreté.

SORTIE À LA MICHAUDIÈRE

Le 2 juin c'est une sortie à la « Michaudière » ferme de chevaux de trait à Bagnoles de l'Orne qui regroupa 37 participants. La journée s'annonçait belle, le soleil à l'horizon. Un guide a entraîné le goupe pour visiter la ville en autocar avant le repas copieux et délicieux servi en libre service, à la ferme.

S'en est suivi un spectacle avec 40 chevaux de trait. C'est avec beaucoup d'humour que cette présentation a été réalisée grâce à une équipe dynamique.

DERNIER GOÛTER DE LA SAISON

Le 16 juin 2022, jeux et goûter champêtre réunissait les membres pour la dernière fois de ce semestre.

AGENDA

En septembre 2022 le Club se retrouvera Salle Colombel pour reprendre ses activités :

- 15 septembre 2022 : Jeux goûter
- 20 octobre : Jeux goûter, assemblée générale et élection du bureau
N'hésitez pas à proposer votre candidature. Plusieurs avis valent mieux qu'un.
- 27 octobre : Rencontre à Saint-Antoine-La-Forêt pour jeux et goûter
- 17 novembre : Jeux goûter
- 20 novembre : Thé Dansant
- 15 décembre : Jeux goûter de Noël

INSCRIPTION

Vous avez plus de 60 ans, n'hésitez pas à rejoindre le club des amis !

Contactez le président

Gilles ROUSSIGNOL

02 35 38 31 21

LES MOTS-PASSANTS

L'Association « Les Mots-PASSANT », gérée par Sophie MALMARY et Gérard BERTIN, a organisé le **1er salon du bien-être** le dimanche 12 juin 2022. Les exposants étaient principalement de la région et une centaine de personnes a pu profiter d'un massage, d'une séance de tarot ou encore s'offrir un objet de décoration et divers bijoux et crèmes bio. Une très belle journée qui a enchanté tout le monde. L'association espère pouvoir organiser un 2ème salon en 2023.

COCHONNETS DES SOURCES

Le club de boulistes est toujours aussi actif. Il est ouvert au plus de 16 ans en 2022 (13 ans si l'un des parents est déjà inscrit au club). Les entraînements se déroulent tous les mardis et vendredis après-midi, chacun peut venir faire un essai avant de s'engager.

Inscriptions : 28 octobre à 18h00 salle des associations à Radicatel.

Le club organise des concours tout au long de l'année pour ses membres. Tous les ans en avril un concours « amis familles » est ouvert à tous. N'hésitez pas à venir passer un bon moment entre amis et famille.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Christian BICHOT, son président, au 02 35 31 64 32.

LES ANCIENS COMBATTANTS

60ÈME ANNIVERSAIRE DU CESSEZ LE FEU EN ALGERIE

Samedi 19 mars, l'amicale des Anciens Combattants de la commune a commémoré le 60ème anniversaire de la signature des accords d'Evian, qui actaient le cessez-le-feu applicable le 19 mars 1962 sur tout le territoire algérien.

Après dépôt d'une gerbe au monument aux morts, M. Jean François LE LAY, président de l'amicale, a lu le message de la ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Après avoir respecté une minute de silence, l'assistance a repris en chœur notre hymne national.

Serge COUSTHAM, adjoint au maire, représentant le maire, Patrick PESQUET, s'est ensuite adressé aux anciens combattants : «Vous étiez à l'époque la jeune génération de français qui n'avait rien demandé, qui a été mobilisée pour partir en Algérie. Vous avez vécu la guerre avec toutes ses horreurs, vous avez été très marqués et c'est resté très présent dans vos mémoires. Ces souvenirs et ces blessures invisibles resteront une cicatrice qui ne se refermera jamais ».

En conclusion de la manifestation, tous les participants ont été invités à se diriger vers la mairie pour partager le verre de l'amitié et découvrir l'exposition qui a été préparée avec les photos et documents prêtés par nos anciens combattants. Merci à tous ceux qui ont permis de réaliser cette présentation.

Monsieur LE LAY remercie les personnes chargées d'organiser et de mettre en forme l'exposition, notamment Claire RUIZ pour la documentation, Céline LE GÉLÉBART pour le travail photographique et Serge COUSTHAM.

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Depuis deux ans la cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945 se déroulait en comité restreint au regard des règles sanitaires. Cette année le 77ème anniversaire s'est déroulé sans contraintes particulières. Les anciens combattants avec leur président Jean François LE LAY ont d'abord déposé une gerbe de fleurs au monument aux morts du cimetière, puis Patrick PESQUET, maire, a fait lecture du discours de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès du ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants. Après une minute de silence et la Marseillaise reprise en chœur par l'assistance, tout le monde s'est dirigé vers la mairie pour un apéritif offert par la municipalité.

KUBB GAME

Les restrictions liées au covid semblent être derrière nous ; le club a repris une activité normale depuis le début de l'année et a effectué trois déplacements en Belgique le premier à ROULERS, le second à WAREGEM puis OPWIJK avec de très bons résultats notamment en remportant la victoire sur un tournoi solo.

L'association a mis en place un championnat interne au club sur 4 journées, la finale aura lieu le 17 juillet .

Le Kubb Game Follevillais a également participé au championnat virtuel organisé par l'Espagne depuis maintenant 3 années consécutives avec encore de nombreux résultats .

Le 25 juin a eu lieu le premier tournoi en solo et le 26 juin le 2ème tournoi en équipe

Vainqueur tournoi solo :
Nils SCHOETERS
Finaliste Tim Van Rooy
3ème place Frédéric HOMMERIN

Vainqueur solo B :
Romuald LE FLEM

Vainqueur tournoi KGF :
Les 4 mousquetaires belges
Finaliste KGF 5
3ème place : Kubbrick

Vainqueur tournoi b :
KGF 1
Finaliste KGF 4
3ème place : Molkk Yvetot

Champion de Normandie :
Les 4 mousquetaires belges
Finalistes : kraken kubb
3ème place : Kubbrick

Les manifestations se sont parfaitement déroulées ; le club est fier d'avoir reçu les équipes belges avec le champion d'Europe et champion du monde Nils SCHOETERS dans la commune.

Les 1er et 2 juillet, le club est allé à WISMAR en Allemagne pour la 3ème édition des championnats d'Europe : 6 joueurs du club y ont représenté les couleurs de la France .

Pour le 10ème anniversaire du tournoi KCUA, le 2 et 3 septembre, l'association fera le déplacement à LEUGGERN en Suisse. Il s'agit du **3ème plus grand événement européen** .

Pour la première fois, le KGF a organisé le vide grenier de Saint-Jean-de-Folleville, habituellement organisé par le jumelage follevillais. Avec le retour d'expérience du jumelage et la motivation de nos bénévoles, le résultat de l'évènement a été bon. Ainsi, le Kubb organisera le prochain vide-grenier en 2023 .

INFOS ET CONTACT :
Monsieur LANGLOIS Ludovic (le président) au 06.88.04.10.97

CRÉADANCE

PRÉSENTATION DE PATRICIA,

professeur de danse pour l'association

• Patricia SANSON EBERHART, professeur de danse depuis 35 ans.

• Patricia enseigne de multiples disciplines comme la danse Classique, le modern jazz et également les claquettes. Elle a effectué sa formation de professeur sur Paris et Rouen et fait plusieurs stages en modern jazz et claquettes (discipline dans laquelle elle a obtenu deux médailles de bronze).

• Patricia est également diplômée d'état en danse classique et modern jazz. Durant sa carrière, elle a eu l'opportunité de travailler à plusieurs endroits comme au Havre, à Gonneville-la-mallet, Fécamp, Bréauté ainsi qu'à Criquetot l'Esneval.

MESSAGE DE PATRICIA :

« Actuellement gérante de mon association «Patdanse» sur Montivilliers et Gonneville-la-mallet, c'est avec plaisir que j'intègre l'équipe d'ESI Créadance sur Saint-Antoine-la-Forêt aux côtés de mon fils Thomas BARBIER, professeur de hip-hop et zumba, à la rentrée de septembre 2022. Tout au long de ma carrière j'ai concentré mon énergie à la création de spectacles à travers différents grands projets. Parmi eux, j'ai pu oeuvrer à des créations pour les miss du Havre, le corso fleuri du Havre et de petits villages, le téléthon et le secours catholique, des soirées cabarets, les spectacles de noël pour les enfants et dernièrement pour une performance au parc Disneyland Paris. J'ai eu le plaisir d'organiser des représentations dans différents lieux prestigieux comme Niemeyer, le zénith d'Evreux, le carré des docks et le théâtre de l'hôtel de ville du Havre, la forge d'Harfleur, le Sirocco de Saint-Romain-de-Colbosc ou encore la salle de spectacle Vidéopolis de Disneyland Paris.

Concernant ma personnalité, je pense être une personne humaine et bienveillante avec les petits et grands. L'un de mes objectifs est de leur apprendre les bases de la danse dans la bonne humeur pour leur permettre de passer de bons moments pendant les cours et des expériences marquantes lors des représentations.

C'est donc avec hâte que j'attends la rentrée de septembre pour vivre cette nouvelle expérience au sein de l'association ESI Créadance. »

HORAIRES

LE LUNDI

Avec Thomas- Salle des fêtes de Mélamare

17h30 / 18h30 : Hip Hop enfant à partir de 8/10 ans

18h30 / 19h30 : Hip Hop intermédiaire 11/13 ans

19h30 / 20h45 : Modern Jazz adulte

LE JEUDI

Avec Thomas – Salle de sport de Saint-Antoine-La-Forêt

17h45 / 19h15 : Hip Hop ado - à *partir de 14 ans*

19h15 / 20h15 : Zumba - à *partir de 14 ans*

20h15 / 21h45 : Hip Hop adulte

LE MERCREDI

Avec Patricia – Salle de sport de Saint-Antoine-La-Forêt

14h / 15h : Modern jazz groupe Mambo *(à partir du CM1)*

15H / 16H : Modern Jazz groupe Charleston - *CP/CE1/CE2*

16h15 / 16h45 : Modern jazz groupe Cha Cha *(Maternelle à partir de 3 ans)*

16h45 / 17h45 : Classique Nouveau cours

18h / 19h15 : Modern Jazz (groupe *JIVE*)

19h30 / 20h30 : Pilate (sous réserve d'intervenant) *à partir de 16 ans*

CONTACT :

Facebook : Groupe ESI CREADANCE - Mail : esi.creadance@outlook.fr - Site internet : http://creadance.jimdo.com/

24 HEURES DE LA VOIE ROMAINE

AVRIL 2022

Lors de la journée Mondiale de lutte contre la méningite, l'association « PETIT ANGE » et l'association KELAILESCORE ont organisé leur 2ème édition de la « MARCHE DES ANGES » pour laquelle Gérard BERTIN a effectué une marche de 135 km de Notre-Dame-de-Gravenchon à Feuquières, dans l'Oise. Une quinzaine de personnes bénévoles ont encadré cette marche afin de sécuriser le trajet. Une campagne d'information a eu lieu dans toutes les communes du parcours. À Yvetot, la mairie a reçu chaleureusement des enfants qui avaient fait des dessins et une sensibilisation sur la méningite, les symptômes et la vaccination. Les dons récoltés ont été reversés à parts égales entre à l'Association « PETIT ANGE ensemble contre la méningite » et l'association KELAILESCORE.

JUIN 2022

L'association des 24h de la voie romaine a organisé sa 10ème édition de course et de marche de 24h au parc des Aulnes de LILLEBONNE.

58 personnes étaient présentes au départ contre une centaine en 2019. Avec moins de sponsors et de dons, l'enthousiasme et la bonne humeur étaient là. Des bénévoles de l'association KGF de Saint-Jean-de-Folleville ont apporté leur soutien ainsi qu'Emilie BANCAREL pour les massages avec Sophie MALMARY. La course a été filmée avec un drône par Charlotte et Adrien, les images et photos seront disponibles sur le facebook des 24h de la voie romaine.

1er en course : 173 km / 1ère équipe de 4 personnes : 150km

1er en marche : 140 km

VÉLO CLUB LILLEBONNAIS

Le Vélo Club Lillebonnais et son président Jean-Claude LE NAHEDIC est toujours en lien avec notre commune. Avant la crise du Covid, le VCL organisait tous les ans une course dans notre village, en 2023 nous reprendrons cette habitude.

Les coureurs du club participent à de nombreuses courses dans la région et bien au-delà de la Normandie, le 27 mars dernier deux coureurs ont pris le départ des 105 km de Montélimar lors de la cyclosportive La Corima

Le VCL est très axé sur la formation des jeunes. Le 18 avril 4 jeunes ont pris le départ d'une course à Saint-Léonard avec de bons résultats (Germain FOLLENFANT 8ème en Pupille, Lancelot FOLLENFANT 22ème en Benjamin, James CHATONNET 2ème en Minime et Mathias ROUSSIGNOL 5ème en Cadet).

Le 30 avril le club a participé au challenge des Écoles de Cyclisme au Mesnil avec plus de 80 enfants.

Les résultats sont là également pour les adultes. Lors du prix de la ville de Lillebonne en trio, pour les 1ère, 2ème, 3ème catégories et Dép, le VC Rouen remporte cette course, Toby CHATONNET (ex VCL) prend la 3ème place.

Le même jour, James CHATONNET (VCL) se classe 3ème et 2ème au classement pour les championnats de Seine-Maritime, en catégorie minime.

Le 05 juin, quelques coureurs du Vélo Club Lillebonnais participaient au 5ème cyclothon organisé par Cyril MALANDAIN avec Alexis HANQUIQUANT champion paralympique, 4 fois champion du monde, 4 fois champion d'Europe et 5 fois champion de France.

Un coureur du VCL se fait remarquer depuis le début de saison. Après plusieurs courses où il se classe dans les 5 premiers, James CHATONNET s'offre 5 victoires quasiment à la suite, sa 1ère victoire il l'obtient à Faverolles-La-Campagne et à quelques kilomètres, son frère, Toby CHATONNET, ancien coureur du VCL remportait sa 1ère course lors de la 3ème manche du maillot des jeunes, une belle famille de champions.

Prochaines courses à venir organisées par le VCLillebonnais

28 août Prix de Mélamare / 18 septembre Trio Normand / 25 septembre Petiville / 10 décembre, les 60 ans du club.

Claude LE NAHEDIC avec James CHATONNET, Mathias ROUSSIGNOL et Lancelot et Germain FOLLENFANT

James CHATONNET : 1ère victoire

SNAC JUDO

Un randori comme démonstration des progrès des judokas, que les familles ne voient plus pratiquer depuis deux ans.

Vendredi 17 juin, dans la salle des 4 clochers, judokas et familles prenaient place pour la traditionnelle cérémonie de remise de grades, la première depuis le début de la crise sanitaire. Le dernier rendez-vous en public datant de décembre 2019.

Avec un nombre d'adhérents stable, d'environ 86 judokas, le Saint Nicolas Athlétic Club judo (SNAC) remettait près de 65 ceintures allant de la ceinture blanche deux lisérés à la ceinture marron.

« Une courte démonstration, un programme allégé compte tenu des fortes chaleurs », expliquait le professeur Bruno VERDIER diplômé d'état 6e dan. Il revenait sur les modalités d'obtention des ceintures, des tests passés en mai et en juin, une ceinture ne se donne pas, elle s'obtient.

Très attaché aux valeurs de transmission, il débutait la séance avec un travail au sol, un randori, avec pour consigne de choisir son adversaire d'un autre cours que le sien, l'occasion pour chacun d'adapter sa pratique, et de faire une démonstration des compétences acquises au fil des séances.

Les inscriptions se feront par internet. Mi-août, les informations indiquant les modalités seront envoyées par le professeur.

La reprise des cours aura lieu le mardi 6 septembre.

ON EN **PARLE**

PROGRAMME D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU DIABÈTE DE TYPE 2

Le CHI Caux vallée de Seine vous propose une prise en charge sur le thème « l'éducation thérapeutique du patient de diabète de type 2 ».

L'équipe pluridisciplinaire est composée de médecins référents diabète (Dr Rahoiljaon, Dr Plé et du Dr Zahonero) ainsi qu'une diététicienne, de deux infirmières, deux aides-soignantes et d'un éducateur sportif APA.

Forte d'une expérience de huit années, l'équipe assure un suivi sur neuf mois avec une prise en charge à 100% par la sécurité sociale. Les ateliers se déroulent sur les matinées du mardi et du vendredi de la même semaine, puis un suivi aura lieu à 1 mois, 3 mois, 9 mois d'une durée de 30 minutes. En cas de nécessité un rendez-vous à 6 mois vous sera proposé avec un des médecins référents.

Le suivi permet d'évoquer tous les points importants : la présentation du diabète, la prévention et le soin des pieds, les différentes catégories d'aliments, l'équilibre alimentaire, la surveillance du taux de sucre, les traitements diabétiques (oraux et injectables), l'activité physique et les risques liés au diabète...

Pour tous renseignements complémentaires et/ou inscription, l'équipe est joignable au 02 35 39 36 36 poste 12527 les mardis et vendredis de 8h30 à 16h00, au 02 35 39 36 36 poste 17520 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 et par mail au service-etp-dt2@chi-cvs.fr.

Le but est de comprendre le fonctionnement du diabète afin d'en éviter les complications.

L'objectif est de mieux vivre avec son diabète.

A.V.R.E 76

AIDE AUX VICTIMES PAR LA RÉPARATION ET L'ENTRAIDE

Vous vous sentez victime ? Vos proches ou vous-même avez subi :

- Des violences physiques ou morales,
- Une agression sexuelle ou un viol,
- Un accident de la circulation,
- Ou toute autre infraction pénale...
- Une non représentation d'enfant,
- Un vol, une escroquerie un abus de confiance,

Quelque soit votre situation, vous pouvez solliciter cette association d'entraide.

Avant, pendant ou après la plainte, avec ou sans décision de justice, vous voulez connaître le déroulement d'une procédure, les délais, faire valoir vos droits, quels sont vos recours, être orientés, etc... Quelque soit le stade de la procédure vous pouvez contacter l'association

AVRE 76 ne remplace ni les avocats, ni la police, ni la gendarmerie, ni la justice ...

PLUS D'INFOS :

Contact : 02 35 21 76 76 ou avre.76@wanadoo.fr

Permanence (prendre rendez-vous avant): 168 Rue Maréchal Joffre – 76600 LE HAVRE - Lundi au Vendredi de 9h-12h 30 / 13h30-17h

S COMME SPORT

Le département de Seine-Maritime propose une action « S COMME SPORT » pour des seniors en pleine santé.

Le dispositif «S comme Sport» propose près de 100 rendez-vous, de mars à octobre, afin de découvrir différentes activités de bien-être à tous les adultes et principalement les seniors.

Le sport a démontré ses vertus concernant, entre autres, la prévention des risques cardio-vasculaires, l'obésité et la lutte contre la sédentarité. Conscient de ces enjeux, le Département de la Seine-Maritime apporte une attention toute particulière au bien-être de ses habitants notamment les seniors et a mis en place une action spécifique «S comme Sport».

Ce dispositif, ouvert à tous, propose près de 100 rendez-vous jusqu'au 24 octobre afin de découvrir différentes activités bien-être en passant de la gym douce, au yoga, du canoë-kayak à la marche-nordique. Ces activités, très complètes, répondent aux problématiques de santé publique.

Les activités «S comme Sport» sont ouvertes à tous les adultes. Les participants doivent se munir d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de loisir et s'inscrire au préalable via un formulaire sur le lien ci joint. Les prochaines activités reprennent en juillet 2022 jusqu'au 24 octobre.

Les inscriptions sont ouvertes un mois à l'avance. Les participants doivent également prévoir de quoi se restaurer et s'hydrater.

Ces activités sont encadrées par des professionnels issus des associations sportives et comités sportifs départementaux et sont répartis sur tout le territoire seinomarin.

Le nombre de places est limité selon les activités.

Pour connaître les activités sur le département, rendez-vous sur le lien :

www.seinemaritime.fr/scommesport

SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

ARNAQUES INFORMATIQUES

Nous utilisons régulièrement et de plus en plus internet, le téléphone numérique et sommes sollicités de façon importante voir même démarchés à domicile par des importuns qui savent nous amener à nous laisser berner.

La communauté d'agglomération dans le cadre de la semaine de la sécurité a organisé des sessions d'information sur différents thèmes dont les arnaques en informatique.

Une grande méfiance doit être de mise face à un mail d'origine inconnue et à des pièces jointes. **Ne surtout pas donner des renseignements tant par mail ou par téléphone concernant ses cartes de crédit, ses mots de passe.**

Ne pas enregistrer ses mots de passe sur l'ordinateur mais les noter dans un carnet qui ne se trouvera pas à coté de son ordinateur en cas de visite indélicate....Certains sites permettent de créer et d'enregistrer ses mots de passe avec un seul mot de passe à retenir qui sera la clé d'accès sécurisée à tous les autres.

En cas de problème n'hésitez pas à contacter www.cybermalveillance.gouv.fr ou contacter la gendarmerie ou la PMI - police municipale intercommunale.

LES OUTILS ET USAGES DU NUMÉRIQUE CE N'EST PAS (ENCORE) VOTRE TASSE DE THÉ ?

Vous voulez acquérir plus d'autonomie ?

Faites-vous accompagner gratuitement par une conseillère numérique !

Elle intervient sur rendez-vous à l'Espace Public Numérique (EPN) à Lillebonne.
Maison des compétences, Parc d'activité du Manoir - 02 32 65 11 11 - epn@cauxseine.fr

Des documents sont consultables à la mairie de Saint-Jean-de-Folleville, sur le piratage de compte, l'hameçonnage, les spams, les virus informatiques, la sécurité informatique, les mots de passe...

10 MESURES ESSENTIELLES POUR ASSURER VOTRE SÉCURITÉ INFORMATIQUE

• Protéger vos accès avec des mots de passe solides d' au moins 8 caractères (pas de 1234, de date de naissance ou le nom du chat etc...).

• Appliquez toutes les mises à jour de sécurité sur tous vos appareils.

• Sauvegardez vos données numériques régulièrement sur un support externe que vous débranchez une fois la sauvegarde terminée, non stocké dans la même pièce (si incendie par exemple.)

• Utilisez un anti virus et le remettre à jour régulièrement. Les virus évoluent vite.

• Téléchargez vos applications uniquement sur les sites officiels (limiter les risques d'installation d'une application piégée pour pirater vos équipements). Suite à un mail ne repartez pas du lien donné dans le message mais allez chercher le site officiel ou téléphonez directement à votre banque ou autre institut pour vérifier l'authenticité du message.

• Méfiez-vous des messages inattendus soit disant de vos proches ou personnes connues sollicitant une aide financière. Toujours vérifier en direct auprès de la personne connue.

• Vérifiez les sites sur lesquels vous faites vos achats.. Vous risquez de vous faire pirater votre carte de paiement. N'achetez pas à l'étranger où vous serez souvent sans recours. Méfiez-vous des offres trop alléchantes.

• Maîtrisez les réseaux sociaux

• Séparez les usages personnels et usages professionnels.

• Évitez les réseaux WIFI publics ou inconnus. En mobilité, privilégiez la connexion de votre abonnement téléphonique 3G ou 4G si vous en avez un.

Le POINT JUSTICE de Bolbec organisera pour fin 2022 / début 2023 une journée d'information ouverte à tous sur les arnaques avec avocats, associations de consommateurs, service de police... Vous serez tenus informés en temps utile.

C'EST **PRATIQUE**

C'EST L'ÉTÉ, LES TONDEUSES SONT DE RETOUR

Extrait de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit.

• Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse, motoculteur, scie mécanique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 20h

- le samedi : de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

FERMETURES D'ÉTÉ

Les salle communales sont fermées :
du 4 juillet au 19 août 2022.

Du 11 juillet au 31 août, la mairie est fermée le vendredi

AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS

Afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, la mairie a décidé de prendre à sa charge les dépenses de destructions des nids, de frelons asiatiques de frelons européens et de guêpes.

En cas de découverte d'un nid, vous devez faire un signalement à la mairie qui est seule habilitée à appeler l'entreprise pour intervenir. La mairie établira un bon de prise en charge afin que l'entreprise EJS l'intervienne dans les 48h.

DÉCHETS VERTS

Certains habitants n'hésitent pas à déposer leurs déchets verts sur le terrain de leur voisin, ou sur les bords de route : c'est interdit ! Vous devez les conserver sur votre terrain ou aller les déposer à la déchetterie communautaire de Lillebonne.

C'est gratuit !

DÉCHETTERIE DE LILLEBONNE

La déchetterie de Lillebonne est ouverte à tous les habitants de la commune.

Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h.

Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Fermé le dimanche et jours fériés.

ORDURES MÉNAGÈRES

Il y a encore des habitants qui ne rentrent pas leurs bacs à ordures ménagères après la collecte, et qui les laissent sur la voie publique plusieurs jours ou même parfois toute une semaine.

Il est interdit de laisser vos bacs sur la voie publique. Pour des raisons de propreté et pour améliorer notre cadre de vie, il vous est demandé de sortir vos contenants la veille au soir et de bien vouloir les rentrer au plus tôt après la collecte.

Quand vous les laissez sur la voie publique, ils gênent le passage (poussettes), peuvent se retrouver sur la route et provoquer un accident, (voitures, cyclistes...).

PLAN CANICULE 2022

En prévision d'une éventuelle vague de chaleur sur la période estivale, nous invitons l'ensemble des habitants à lutter contre l'isolement des personnes vulnérables et ainsi renforcer la solidarité.

La mairie est tenue de constituer un registre nominatif des personnes vulnérables afin de prévoir une assistance en cas de déclenchement du plan d'alerte.

Sont concernées :

- les personnes âgées de 65 ans et plus
- les personnes de 60 ans reconnues inaptes à l'emploi
- les personnes adultes handicapées

Pour toute inscription sur ce registre, prendre contact avec la mairie qui vous donnera la marche à suivre.
Cette démarche doit être volontaire de la part de la personne elle-même ou de ses proches.

JEUX & RÉFLÉXIONS

ÉNIGMES

1. 89 ; 87 ; 83 ; 77 ; 69 ...
Quel est le nombre suivant ?

2. **CRACK LA CODE, trouvez le bon code**

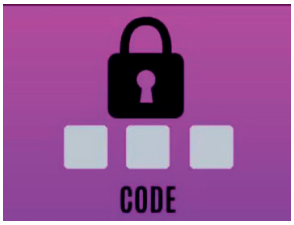

682
Un de des numéros est correctement placé

614
Un des numéros est correct mais mal placé

206
Deux numéros sont corrects mais mal placés

738
Aucun des numéros n'est correct

780
Un des numéros est correct mais mal placé

MOTS MÊLÉS

L	S	P	I	S	T	E	E	D	A	L	A	C	S	E	E
E	O	A	E	X	M	E	E	A	M	A	R	O	N	A	P
G	M	P	U	G	O	G	E	T	R	A	N	S	A	T	S
E	M	L	Q	L	N	A	N	E	T	T	O	E	R	E	E
D	E	O	I	A	T	P	N	M	E	A	I	T	C	R	D
A	T	M	R	C	A	L	O	S	L	M	S	T	A	T	N
C	A	B	E	I	G	A	D	I	A	A	N	E	M	R	A
S	L	A	H	E	N	R	N	R	H	S	E	U	P	E	H
A	P	L	P	R	E	M	A	U	C	S	C	Q	I	K	I
C	I	I	E	O	R	O	R	O	D	I	S	A	N	K	M
A	N	S	L	F	O	R	E	T	I	F	A	R	G	I	A
R	I	A	E	C	A	N	Y	O	N	I	N	G	N	N	L
R	S	G	T	E	D	U	T	I	T	L	A	E	A	G	A
E	M	E	I	R	R	E	M	O	N	T	E	E	I	E	Y
I	E	S	E	P	L	A	E	V	E	R	E	S	T	G	A
S	N	A	S	I	O	R	O	C	H	E	U	S	E	S	E

ALPAGE
ALPES
ALPINISME
ALTITUDE
ANDES
APLOMB
ARMOR
ASCENSION
BALISAGE
CAMPING
CANYONING
CASCADE
CHALET
DÉGEL
ESCALADE
EVEREST
FORÊT
HIMALAYA
GLACIER
MASSIF
MONTAGNE
NEIGE
OISANS
PANORAMA
PISTE
RANDONNÉE
RAQUETTES
REMONTÉE
ROCHEUSES
SIERRA
SOMMET
TÉLÉPHÉRIQUE
TERTRE
TOURISME
TRANSAT
TREKKING

RÉPONSES DE LA GAZETTE DE JANVIER 2022

1. Le temps que vous ne savez pas ce que je suis,
Je reste ce que je suis.
Qui suis-je ?
Un énigme
2.Combien y a t-il de carrés dans la figure ci-dessus ?

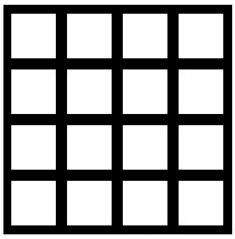

30

3. A vous de trouver la logique de cette suite et ainsi trouver le symbole manquant (point d'interrogation).

SOLUTION GRILLE DE JANVIER 2022

3	2	5	1	6	4	8	9	7
6	7	8	2	9	5	3	4	1
4	1	9	8	7	3	2	6	5
7	4	1	3	5	9	6	2	8
2	9	6	4	1	8	7	5	3
8	5	3	7	2	6	4	1	9
1	3	7	5	4	2	9	8	6
9	8	4	6	3	1	5	7	2
5	6	2	9	8	7	1	3	4

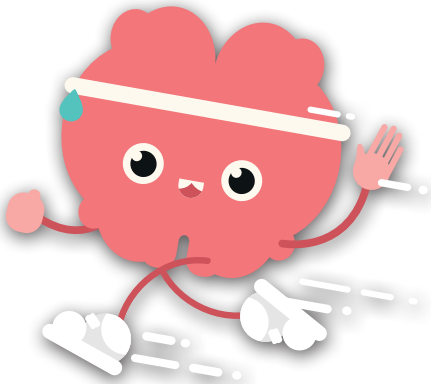

CRAYONNADE

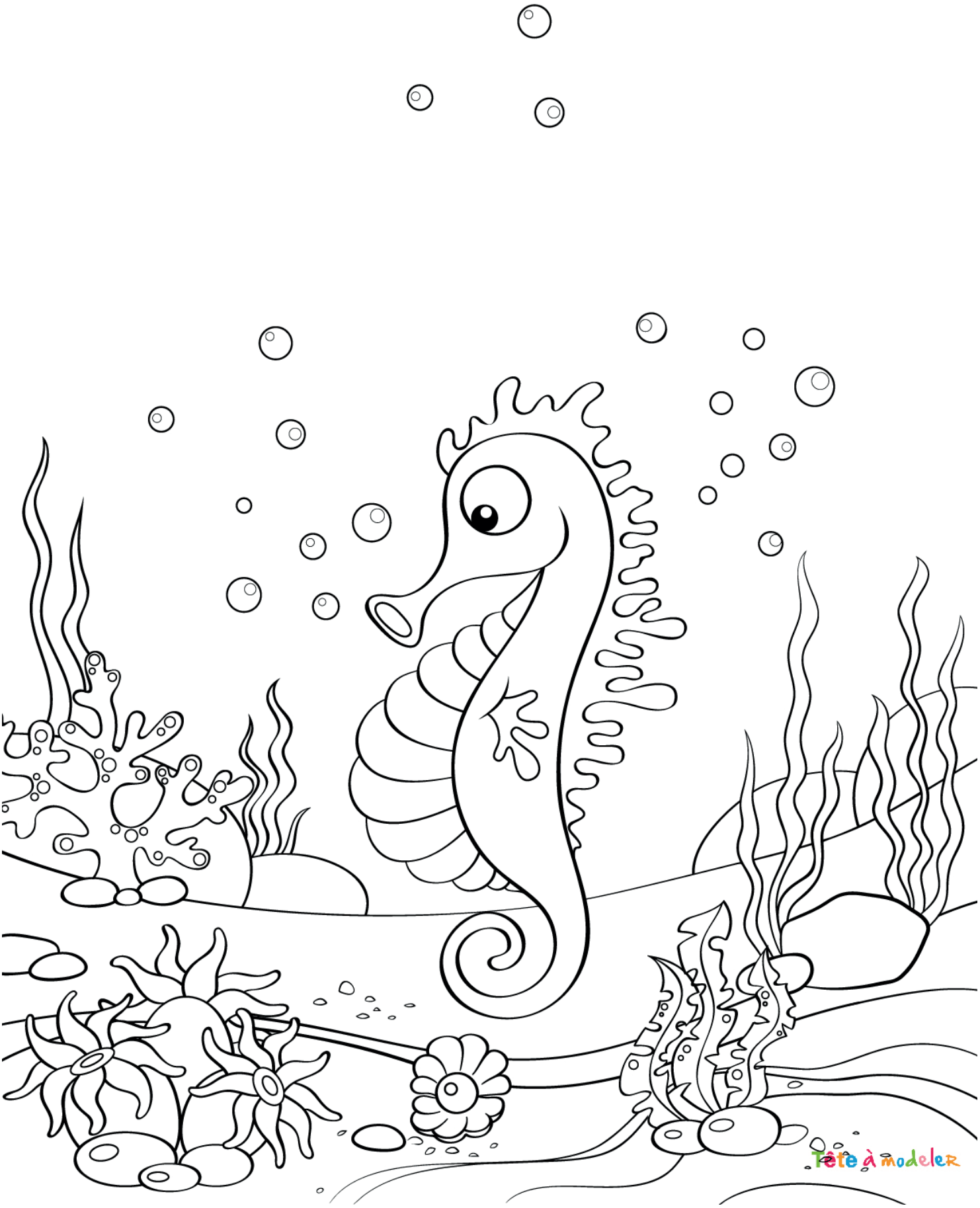

LOISIRS SAINT JEAN PRÉSENTE

Saint Jean de Folleville (76)

FESTIV'ETE

ROCK'N'ROLL - POP - COUNTRY

2 AU 4 SEPTEMBRE 2022

VENDREDI 2 SEPTEMBRE

16H00	OUVERTURE DU FESTIVAL, BAL COUNTRY SUR PLANCHER DE DANSE
18H30	DON'T SHOUT ROCK
21H00	TRIBUTE BEATLES ROCK

SAMEDI 3 SEPTEMBRE

10H00	OUVERTURE DU FESTIVAL, BAL COUNTRY SUR PLANCHER DE DANSE
15H00	ALLY AND THE GATORS ROCK
17H00	CRAZY PUG COUNTRY
20H00	THE JACK - TRIBUTE AC/DC ROCK

DIMANCHE 4 SEPTEMBRE

10H00	OUVERTURE DU FESTIVAL, BAL COUNTRY SUR PLANCHER DE DANSE
13 H 00	BLUE STEEL ROCK
14 H30	CRAZY PUG COUNTRY
16H30	THE SPUNYBOYS ROCK

CAMPS AMÉRINDIENS & TRAPPEURS
DANSE COUNTRY SUR PLANCHER
EXPOSITION DE TRACTEURS VINTAGE
MARCHÉ WESTERN & STANDS /EXPOSANTS
RESTAURATION SUR PLACE

VENDREDI : 9€ / SAMEDI 13€ / DIMANCHE : 13€
PASS WEEK-END : 22€
PASS 3 JOURS : 28€
GRATUIT POUR LES -12ANS
GRATUIT POUR LES MOTOS

Saint Jean de Folleville

WWW.FESTIV-ETE-NORMANDIE.FR